



VILLE DE SAINT-LAZARE

Politique environnementale

7 juin 2011



25 ans d'action en environnement !

Pour information : Thomas Adams, chargé de projets • 450 464-5672 poste 427 •

Table des matières

1. Avant-propos	4
Mot du Maire	4
Mot du Directeur général	6
2. Introduction.....	7
3. Méthodologie	7
4. Buts et portée de la politique environnementale	8
a. Mission de la Ville et buts de la politique.....	8
b. Portée de la politique	9
5. Contexte municipal général	9
6. Actions environnementales mises en œuvre par la Ville de Saint-Lazare	11
a. Milieux naturels et conservation.....	11
b. Transport	12
c. Gestion des matières résiduelles	13
d. Gestion de l'eau	14
e. Communications et sensibilisation environnementale	14
f. Gestion environnementale.....	15
7. Enjeux de la politique environnementale	15
8. Orientations, objectifs et pistes d'action	16
<i>Tableau 1.</i> Orientations, objectifs et exemples d'actions.....	17
9. Mise en œuvre de la politique	23
10. Conclusion	23

1. Avant-propos

Mot du Maire

Mesdames,
Messieurs,

Je suis particulièrement fier de vous présenter la politique environnementale de la Ville de Saint-Lazare. La Ville s'engage, avec cette politique, à agir en fonction des valeurs et des priorités environnementales afin de respecter et protéger la qualité de vie de ses résidents.

Une politique environnementale est un outil indispensable pour assurer la gestion adéquate d'un développement durable. Elle permet de mobiliser un ensemble d'intervenants dans le but d'intégrer des principes de saine gestion de l'environnement que ce soit au niveau du territoire, des services municipaux ou des infrastructures municipales. La politique sert à guider les décideurs et les intervenants afin de bien planifier l'avenir.



Je souhaite que cette politique joue pleinement son rôle — placer l'environnement au cœur de nos agissements quotidiens.

Voici quelques orientations générales de la politique environnementale :

- les espaces verts et les milieux humides;
- les matières résiduelles;
- l'eau – potable, souterraine et de surface;
- la réduction des sources de gaz à effet de serre, comme par exemple, développer des moyens de transport collectif et des réseaux de pistes cyclables;
- la gestion environnementale appropriée de l'administration municipale.

La politique environnementale est le fruit d'un intense processus de consultation auprès du Comité consultatif de citoyens sur l'environnement. Je tiens à les remercier, ainsi que tous ceux qui y ont consacré temps et énergies pour le bien de notre communauté.

Nous avons la responsabilité d'offrir la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble des résidents, et d'en assurer le maintien pour les générations à venir. Nous devons avoir une ville « verte », non pas uniquement grâce au couvert forestier, mais aussi par des actions concrètes pour conserver le couvert forestier et les milieux humides. Nous agissons selon de principes écoresponsables.

La Politique environnementale fait de Saint-Lazare une ville visiblement et activement verte.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Pierre Kary
Maire, Ville de Saint-Lazare

Mot du Directeur général

C'est avec fierté qu'aujourd'hui prend vie cette toute nouvelle politique environnementale. Cette politique est le fruit remarquable d'efforts considérables de la part des citoyens mobilisés par l'action environnementale, des élus municipaux et de l'administration publique qui ont tous mis la main à la pâte afin de produire cette première politique environnementale au service de notre ville. Synonyme d'un engagement indéfectible de notre ville au regard de l'environnement, elle témoigne ainsi de la volonté concertée de tous les intervenants de notre communauté afin que rayonnent d'une façon pérenne les engagements environnementaux inclus au sein de ce document d'exception.



S'inscrivant en parfaite symbiose avec les principes du développement durable, notre politique environnementale façonnera en grande partie le parcours des grandes décisions de notre appareil public pour que notre administration soit responsable, diligente et fasse preuve de probité en matière de gestion environnementale. Les actions quotidiennes de nos employés seront accomplies avec le souci d'être conformes aux principes directeurs de notre politique environnementale pour qu'ils incarnent avec fierté l'expression manifeste d'une ville se souciant de l'environnement.

Plus que jamais la Ville de Saint-Lazare fait la démonstration probante que l'environnement nous tient à cœur !



François Vaillancourt
Directeur général Ville de Saint-Lazare

2. Introduction

Ville verte de par son patrimoine naturel et son engagement à placer l'environnement au cœur de son développement économique, social et culturel¹, Saint-Lazare a entrepris en 2010 l'élaboration d'une politique environnementale qui permettra à toutes les parties prenantes des enjeux environnementaux du territoire d'arrimer la planification de leurs actions à une vision partagée.

La Ville mise sur le rapprochement entre les citoyens et l'administration municipale pour optimiser l'efficacité de ses interventions en environnement. Elle propose une approche intégrée qui vise la conservation et la mise en valeur du charme champêtre de Saint-Lazare et de ses milieux naturels. La politique établit une approche de gestion pour assurer le développement durable et la prospérité de la Ville à l'aube du 21^{ème} siècle. Elle définit les enjeux environnementaux auxquels la Ville et ses citoyens font face, et propose un ensemble d'orientations et d'objectifs sur lesquels une compréhension commune des priorités d'action et des méthodes d'intervention à privilégier en environnement pourra être bâtie.



3. Méthodologie

Le comité consultatif sur l'environnement de Saint-Lazare a proposé, au début de l'année 2011, une ébauche de politique qui en établissait les objectifs, brossait un portrait du contexte économique, social et culturel de la population et faisait état des principaux enjeux environnementaux auxquels la Ville devrait s'attarder. La présente politique est le fruit d'un processus rigoureux de validation du document produit par le comité consultatif, le conseil municipal et les directeurs des services municipaux, qui formeront la première ligne du déploiement de la politique et des plans d'action qui en découleront. La Politique s'inspire également des outils existants tels que la Politique culturelle et le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lazare (2008).

¹ Ville de Saint-Lazare, Politique culturelle.

4. Buts et portée de la politique environnementale

a. Mission de la Ville et buts de la politique

La mission de la Ville de Saint-Lazare² établit les principes directeurs fondamentaux qui encadrent le développement et la mise en œuvre de sa politique environnementale. Elle offre aussi une vision de la Ville qui présente les valeurs fondamentales guidant la gestion environnementale de son administration :

- *La Ville de Saint-Lazare est une ville verte, reconnue pour son charme champêtre et son souci de préserver l'environnement ;*
- *La Ville de Saint-Lazare est soucieuse d'offrir une qualité de vie exceptionnelle permettant l'épanouissement des familles puisqu'elles jouent un rôle de premier plan dans sa communauté ;*
- *Elle favorise le rapprochement des citoyens, du personnel municipal, des autres fournisseurs de services municipaux et de ses élus ;*
- *Elle a une structure administrative facilement accessible ;*
- *Elle est ouverte aux commentaires et recommandations de sa communauté et de ses partenaires ;*
- *L'orientation principale du plan d'urbanisme consiste à soutenir un développement harmonieux respectant l'environnement ainsi que l'authenticité du milieu et assurant le bien-être de la collectivité de façon durable.³*

La Ville de Saint-Lazare a aussi identifié des buts spécifiques pour sa politique environnementale. Elle se retrouve à une période charnière de son histoire, et veut se doter de tous les moyens disponibles pour maintenir un environnement sain pour ses citoyens. Cette politique lui permet de donner lieu au déploiement d'interventions environnementales planifiées selon une compréhension approfondie du milieu, avec l'appui de ses partenaires et citoyens. Le tableau suivant présente les buts principaux de la politique.

Buts de la politique environnementale
1. démontrer l'engagement de la Ville à agir en environnement de manière constructive, réfléchie et inclusive de toutes les parties prenantes du milieu
2. protéger et conserver les milieux humides et boisés afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et de maintenir la biodiversité du territoire

² Ville de Saint-Lazare (2005) Cadre de référence pour la gestion municipale. Résolution No. 07-360-05.

³ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

3. réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement biophysique
4. améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens
5. établir un cadre de référence pour la prise de décision relative à la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la qualité de l'environnement
6. assurer la cohérence des décisions afférentes aux questions administratives et politiques et harmoniser les interventions effectuées sur le territoire
7. sensibiliser et éduquer la population de Saint-Lazare, et les mobiliser vers un engagement à participer au changement

b. Portée de la politique

La politique environnementale est conçue de manière à impliquer tous les services de l'administration municipale dans la planification concertée des interventions et des actions posées en environnement sur le territoire de la Ville. Elle met de l'avant la collaboration entre l'administration municipale, ses partenaires externes et ses citoyens comme principe fondamental de la planification des actions en environnement à Saint-Lazare.

5. Contexte municipal général

La ville de Saint-Lazare, dont le territoire couvre 66.5km², occupe une position géographique stratégique à l'échelle régionale et provinciale. Intégrée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et accessible par l'A-20 et l'A-40, elle se situe sur un axe stratégique par rapport aux marchés de l'ouest du Québec, de l'Ontario et des États-Unis. Malgré sa proximité de la métropole québécoise et son développement considérable au cours des dernières décennies, elle a su conserver son identité champêtre, enracinée entre autres par son histoire agricole et sa culture équestre. Au cœur de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, elle est à la portée immédiate de l'Outaouais et des basses Laurentides. Son accessibilité sera accrue avec l'arrivée de la nouvelle autoroute 30, prévue pour la fin de 2012. La mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement durable (PMAD) de la CMM aura aussi des implications directes pour la planification du développement à Saint-Lazare, entre autres par l'application de seuils de densité d'habitation.

La première vocation historique du territoire de Saint-Lazare était agricole. Suite à son développement industriel au 19^{ème} siècle, fondé sur l'exploitation de minerais de fer et l'implantation d'une gare du Canadien Pacifique, la Ville connaît une transition démographique profonde avec l'arrivée de l'autoroute 40 en 1966.



Les années 1980, durant lesquelles 40 % des résidences de la Ville sont bâties, sont une période cruciale de développement pour Saint-Lazare. Entre 1971 et 2011, sa population passe de 3 ,000 habitants à 18,922⁴. La Ville a connu des explosions démographiques de 175 % entre 1986 et 2001⁵, et de 32 % entre 2001 et 2006⁶.

La configuration du périmètre urbain de la municipalité permet d'accueillir un total de 26,000 résidents⁷. La Ville de Saint-Lazare compte 256 habitants par km², et présente un revenu annuel médian des ménages privés de 84,334\$⁸. Près de 48 % de la population de 15 ans et plus détient un diplôme collégial ou universitaire, et le taux de chômage se situe à 4,4 %⁹, nettement sous la moyenne québécoise de 7 %.

Les principaux types d'emplois pratiqués par les citoyens de Saint-Lazare sont en lien avec la gestion professionnelle, les affaires, les sciences naturelles, le commerce, le transport et la machinerie¹⁰. La population de Saint-Lazare est jeune : près de 26 % de sa population est âgée de moins de 15 ans¹¹. La langue d'usage à domicile est le français pour environ 57 % de la population et l'anglais pour 42 % des citoyens, alors que 1 % de la population se décrit comme

⁴ Gazette officielle du Québec, Partie 2, 29 décembre 2010, No. 52.

⁵ MRC de Vaudreuil-Soulanges, www.mrcvs.ca/111/pdf_schema/Chap_2.pdf

⁶ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

⁷ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme. Données révisées auprès du service de l'Urbanisme et de l'environnement.

⁸ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

⁹ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

¹⁰ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

¹¹ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

allophone¹². La majorité de l'activité socio-économique de la Ville se déroule dans son noyau villageois, centré sur le chemin Sainte-Angélique, entre la rue Rozon et le chemin Chévrier. Bien que ce secteur soit en pleine croissance, on constate toujours une fuite commerciale vers Vaudreuil, Hudson et Montréal¹³.

On retrouve un autre axe commercial, celui-ci moins dynamique et plus mixte, le long de la route de la Cité-des-Jeunes. Ce secteur fera l'objet du développement d'un nouveau pôle institutionnel régional, en partenariat avec Vaudreuil-Dorion, qui accueillera notamment un nouvel hôpital. Quelques commerces de transit se sont implantés à l'intersection de la côte Saint-Charles et de l'A-40, mais la municipalité veut éviter de faire de ce secteur un pôle commercial important afin de préserver le dynamisme du noyau villageois. Les services municipaux sont aussi concentrés dans le noyau villageois. On y retrouve l'Hôtel de Ville, le complexe sportif, le centre communautaire, deux écoles et la bibliothèque.



Saint-Lazare est aussi dotée d'un secteur industriel de propriété privée, où l'on retrouve l'usine d'épuration des eaux usées, le dépôt de neiges usées municipal et une entreprise de machinerie, le reste des terrains demeurant vacant. La Ville détient aussi une infrastructure pour le développement du récréotourisme local et régional, avec l'aéroport Cooper, La Pinière, le terrain de golf, etc. La vocation agricole existe toujours sur son territoire, sa zone agricole permanente représentant 48 % de son territoire (32,4 km²)¹⁴. La culture équestre de la municipalité a aussi un rôle identitaire important, entre autres par les concours hippiques qui y sont tenus et son réseau de sentiers facilement accessible.

6. Actions environnementales mises en œuvre par la Ville de Saint-Lazare

a. Milieux naturels et conservation

La richesse et l'abondance des milieux naturels à Saint-Lazare en font une de ses composantes identitaires et structurantes fondamentales. En effet, 47,5 % de la superficie de la Ville¹⁵ est composée de forêts, principalement situées dans le secteur ouest du territoire, et elle recèle 316,5 hectares de milieux humides^{16,17,18}. La Ville s'est d'ailleurs dotée d'un programme

¹² Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

¹³ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

¹⁴ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

¹⁵ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

¹⁶ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

¹⁷ Géomont (2008).

de foresterie urbaine afin de planifier la gestion efficace de ses arbres. Elle procède maintenant à des plantations annuelles, et distribue environ un millier d'arbres gratuitement à ses citoyens annuellement ; elle en distribuera 1720 en 2011. Bien que le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne reconnaisse qu'un marais sur son territoire, une caractérisation des milieux humides menée par la Ville a permis d'y répertorier des marais, des tourbières et des marécages arborescents ou arbustifs¹⁹. Le cours d'eau principal, la rivière Quinchien, coule à travers un milieu de vie dans la section sud-est de la Ville. Saint-Lazare compte plusieurs paysages d'intérêt, dont des espaces boisés, une panoplie d'arbres matures, et des chemins de paysage, comme la Montée Harwood, la Montée Poirier et le Chemin du Fief. La municipalité compte aussi 4 parcs majeurs, 8 parcs de quartier et 5 parcs-écoles auxquels un autre parc-école s'ajoutera sous peu.



La Pinière, forêt publique de 235 hectares, est aussi reconnue comme zone d'intérêt historique et écologique. En 2011, l'achat par la municipalité d'un peu plus de 80 hectares de terrains privés permettra d'augmenter la superficie de la Pinière à 315 hectares. Saint-Lazare est aussi propriétaire d'une tourbière, située le long de la rue du Bordelais, qui abrite des espèces fauniques et florales à statut précaire. Cette tourbière, qui couvre une superficie de 8,8 hectares, a fait l'objet d'un projet de mise en valeur en 2008. La Pinière et la Tourbière-du-Bordelais représentent 3,6 % de la superficie totale du territoire de la Ville. La MRC vient de reconnaître dans son schéma d'aménagement la Pinière comme aire d'affectation de conservation²⁰. Selon la CMM et Conservation de la nature Canada, le couvert forestier de Saint-Lazare (3,531 hectares) est d'intérêt régional^{21,22}.

b. Transport

Le territoire de la Ville compte environ 195km de routes. Seulement 6 % de la population utilise le transport en commun, le vélo ou autres pour se rendre au travail, alors que 94 % effectue la majorité de ses déplacements en automobile ou en camion²³. Moins de 20 % des habitants de Saint-Lazare y travaillent²⁴, et, pour l'instant, un seul trajet d'autobus est opérationnel, traversant le territoire d'ouest en est et du nord au sud, en passant par le centre

¹⁸ Seulement une partie des milieux humides a fait l'objet d'une caractérisation à ce jour, mais la Ville pilotera un projet de caractérisation et d'inventaire des milieux naturels en 2011.

¹⁹ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

²⁰ MRC Vaudreuil-Soulanges (2011) Règlement numéro 167-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Cet amendement identifie la Pinière comme aire d'affectation de conservation; il touche « la création d'une aire de conservation de type 2 (CONS 2) à même l'aire récréative (REC) de la « Pinière » sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare ».

²¹ Communauté métropolitaine de Montréal, *Bois et corridors forestiers métropolitains*, http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/fondsVert_programme2009.pdf

²² Conservation de la nature Canada (2009) Milieux naturels de priorité régionale – Plan de conservation de l'aire naturelle prioritaire de la ceinture verte de Montréal (PCAN) – *données confidentielles*.

²³ Statistiques Canada, 2011; Données 2006.

²⁴ Ville de Saint-Lazare (2008) Plan d'urbanisme.

du noyau villageois. La Ville est dotée d'un système de pistes cyclables parcourant 15km. Le développement des initiatives en transport collectif et actif contribuera grandement aux efforts de la Ville pour réduire ses émissions de GES et améliorer sa qualité de l'air. Saint-Lazare a aussi déployé une campagne de sensibilisation de ses citoyens contre la marche au ralenti dans les endroits publics.

c. Gestion des matières résiduelles

La quantité moyenne de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement par les citoyens de Saint-Lazare est supérieure à la moyenne québécoise, qui est de 272kg/personne/année, atteignant 450kg/personne/année²⁵. La Ville compte atteindre, et éventuellement dépasser les objectifs de gestion des matières résiduelles de la CMM et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les objectifs principaux des deux entités administratives visent entre autres :

- l'élimination du carton des sites d'enfouissement pour 2013 ;
- l'interdiction d'enfouir des matières putrescibles pour l'horizon 2020²⁶ ;
- le traitement de 60 % de la matière organique putrescible résiduelle²⁷.

La Ville de Saint-Lazare, quant à elle, effectue des bilans annuels de sa production de matières résiduelles, pratique qui lui fournira d'excellents outils pour évaluer les retombées de ses efforts et identifier les aspects problématiques de la gestion des déchets sur son territoire. La ville a récemment implanté une collecte des déchets aux deux semaines dans une optique d'optimisation de son service. De plus, en 2011, elle prévoit mettre en place des bacs pour la collecte des déchets pour mieux en assurer le contrôle et la gestion.



Deux écocentres seront implantés sur le territoire de la MRC en 2011, soit un à Vaudreuil-Dorion, et l'autre à Rigaud, qui permettront aux citoyens de Saint-Lazare de gérer plus facilement leurs déchets dangereux. Bien que la MRC gère la collecte hebdomadaire des recyclables et la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), la municipalité est très active au niveau de la promotion des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation) auprès de ses citoyens. La MRC gère les collectes de feuilles mortes automnales et offre également depuis quelques années des formations gratuites sur le compostage. La ville donne, quant à elle, une cinquantaine de composteurs à ses citoyens chaque année. Elle offre aussi des collectes de feuilles printanières, et a produit une vidéo explicative accessible via le site internet de la Ville²⁸. Elle offre aussi gratuitement à ses citoyens des sacs pour la collecte automnale des feuilles, gérée par la MRC.

²⁵ Statistique municipale, 2009.

²⁶ Québec (2010) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Plan d'action 2011-2015. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

²⁷ Communauté métropolitaine de Montréal (2006) *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*.

²⁸ Disponible au <http://ville.saint-lazare.qc.ca/environnement>.

d. Gestion de l'eau

Les secteurs urbanisés de Saint-Lazare, autosuffisante en eau potable, sont desservis par un réseau d'aqueduc alimenté par 12 puits répartis à travers son territoire. Plusieurs habitations de Saint-Lazare (1642, situées dans le noyau villageois et dans le secteur Ste-Angélique) sont également connectées au réseau d'égout sanitaire municipal, mais la majorité d'entre elles (4779) sont dotées d'installations septiques. Dans un contexte de croissance démographique et économique, la ville doit être en mesure d'assurer la pérennité et la stabilité de ses sources d'eau. Dans son plan directeur de l'eau potable, présenté en 2010, la Ville établit ses priorités en termes de gestion de l'eau, à commencer par l'implantation d'un programme d'évaluation de la capacité de captage des ouvrages actuels, la conservation des zones de captage, et la mise sur pied d'un programme de suivi de l'état des aquifères. Le plan directeur prévoit aussi la recherche et l'exploration de nouvelles sources d'approvisionnement en eau souterraine.

La Ville possède une installation de traitement de l'eau, la centrale de Sainte-Angélique, et un ouvrage d'emménagement : le réservoir Saddlebrook. La Ville espère déployer un projet d'envergure de mise à niveau de la centrale ainsi que l'ajout d'une unité de filtration au réservoir Saddlebrook. Le réseau de distribution, pour sa part, est en bon état, et ne nécessitera pas de travaux majeurs au cours des prochaines années. La ville a également un règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable qui ne permet pas l'arrosage des nouvelles pelouses en juillet et en août. Elle a aussi offert 200 citernes de captage d'eaux de pluie à 15\$ à sa population en 2010, et en a fait tirer 125 en 2011.



e. Communications et sensibilisation environnementale

La Ville de Saint-Lazare s'assure que sa population a accès à des informations complètes sur les services environnementaux qu'elle offre. Ce transfert d'informations s'effectue par l'entremise de son site internet, de son journal local, *Liaisons*, et de son bulletin électronique, disponible sur abonnement. La Ville a aussi mis sur pied une *Ligne verte*, que les résidents peuvent appeler pour obtenir des informations spécifiques sur les services ou événements environnementaux offerts par la Ville ou ayant cours sur son territoire. Le site internet de la Ville publie aussi des *Conseils écolos* et *Fiches écolos*, dossiers qui proposent des informations spécifiques sur une pléthore de problématiques environnementales. Finalement, le site internet présente une liste des récupérateurs de la région, que les citoyens peuvent consulter en tout temps pour s'assurer d'une bonne gestion de leurs matières résiduelles. Le profil *Facebook* de la Ville est aussi une source importante d'information pour les citoyens.

f. Gestion environnementale

Plusieurs citoyens et employés municipaux se sont regroupés en un Comité consultatif sur l'environnement, afin d'établir un dialogue entre les citoyens et l'administration municipale sur les enjeux environnementaux. C'est ce comité qui a initié la démarche d'élaboration de la présente politique. Les services de l'administration municipale déploient aussi un ensemble considérable d'actions environnementales dans le cadre de leurs activités. Par exemple, le service des Loisirs réduit activement l'empreinte écologique de ses événements à grand déploiement en assurant une collecte des matières recyclables et en privilégiant l'utilisation de matériel recyclable, recyclé ou réutilisable, comme des ustensiles et assiettes. De plus, le service du greffe a établi plusieurs mécanismes pour réduire l'utilisation du papier. La Ville a aussi fait l'acquisition d'un véhicule hybride.

7. Enjeux de la politique environnementale

Nous présentons ici les enjeux principaux retenus pour la politique environnementale. Ces enjeux déterminent les orientations prioritaires de la politique environnementale telles que décrites à la Section 8 (page 12).

- A.** Assurer la qualité de l'environnement biophysique du territoire de la Ville de Saint-Lazare dans une perspective à long terme
- B.** Promouvoir la mise en valeur des espaces et paysages naturels
- C.** Assurer la préservation de l'intégrité des milieux naturels publics
- D.** Promouvoir la préservation de l'intégrité des milieux naturels privés
- E.** Améliorer l'accessibilité des milieux naturels
- F.** Mettre en œuvre une gestion intégrée du territoire suite à sa caractérisation
- G.** Optimiser la gestion des matières résiduelles de la municipalité en partenariat avec la MRC
- H.** Assurer le suivi des installations septiques
- I.** Planifier l'équilibre entre le développement domiciliaire et les milieux naturels
- J.** Promouvoir une gestion responsable de l'eau potable
- K.** Assurer l'autosuffisance de la Ville en eau potable
- L.** Améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- M.** Assurer une gestion responsable de l'éclairage urbain
- N.** Optimiser l'utilisation du réseau de transport collectif et actif
- O.** Réduire la consommation énergétique sur le territoire de la Ville

8. Orientations, objectifs et exemples d'actions

La présente section propose un ensemble d'orientations générales, d'objectifs et d'actions pour le déploiement de la politique. Le **Tableau 1** que vous trouverez à la page 17 ne constitue pas un plan d'action spécifique, mais établit les grandes lignes pour la mise en œuvre de la politique. Elle souligne les orientations retenues pour répondre aux enjeux mis en évidence à la section précédente, établit des objectifs généraux et mentionne des exemples d'actions pour l'implantation de la politique.



Tableau 1. Orientations, Objectifs et exemples d’actions

Orientations		Objectifs		Exemples d'actions
1	Protéger et valoriser le patrimoine naturel, les espaces verts et les milieux humides (faune, flore et habitats)	1.1	Mettre en place un plan de conservation des milieux boisés et humides d'intérêt afin d'assurer le maintien de la biodiversité locale, visant à protéger 30 % du territoire, selon les seuils établis par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992) ²⁹	- Procéder à la caractérisation des boisés et milieux humides non caractérisés - Identifier et mettre en place un processus de conservation des milieux naturels de valeur écologique - Mettre en valeur le patrimoine naturel - Protéger les boisés et milieux humides à l'intérieur du périmètre urbain
		1.2	Planifier l'équilibre entre le développement, la préservation des milieux naturels et une gestion responsable des ressources naturelles	- Sensibilisation - Interdire les compensations sous forme d'échanges de terrains situés à l'extérieur de la ville
		1.3	Assurer le maintien et le renouvellement du couvert forestier afin d'en assurer la capacité de support et la pérennité	- Maintien du programme de foresterie urbaine - Subvention pour la plantation d'arbres dans les secteurs peu boisés - Assurer l'application de la réglementation sur la coupe d'arbres - Sensibilisation auprès des entrepreneurs
		1.4	Mettre en place des mesures pour améliorer l'accessibilité des milieux naturels sans en compromettre l'intégrité	- Mise en valeur des sentiers récréatifs
		1.5	Éliminer la pollution lumineuse	- Orienter l'éclairage vers le sol

²⁹ Organisation des Nations Unies (1992) *Convention sur la diversité biologique*. Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil.

Orientations		Objectifs		Exemples d'actions
2	Assurer une gestion responsable des matières résiduelles	2.1	Diminuer la quantité de matières résiduelles envoyées aux sites d'enfouissement afin de rencontrer et éventuellement dépasser la moyenne québécoise, dans une optique d'amélioration continue	- Établir des normes visant à limiter la quantité et la liste de matières acceptées dans la collecte d'ordures ménagères (Ex : interdire les appareils électroniques) - Promouvoir les écocentres auprès des citoyens et entrepreneurs - Assurer un service de proximité pour la collecte de piles usagées et d'ampoules fluorocompactes (bibliothèque ou autres) - Mettre en place des bacs à chaque résidence pour mieux contrôler le volume des déchets
		2.2	Promouvoir la Réduction des déchets à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation (3RV)	- Promotion d'outils facilitant les 3RV (bacs à comptoir pour le compost) - Sensibilisation des citoyens : écocentres, recyclage, compostage, etc. - Identifier et mettre en œuvre des moyens faciles de diminuer à la source la production de matières résiduelles (Voir Ville de Deux-Montagnes, bannissement des sacs de plastique à usage unique) - Remettre des notes de courtoisie aux citoyens pour leur rappeler de mettre en pratique les 3RV
		2.3	Assurer la récupération et la revalorisation de 60 % des matières putrescibles produites sur le territoire afin d'atteindre et éventuellement dépasser les objectifs de la CMM ³⁰ d'ici 2014 par la promotion du compostage	- Participer, en collaboration avec la MRC, à la mise en place de mesures permettant d'atteindre l'objectif de récupération et de revalorisation de 60 % des matières putrescibles envoyées à l'enfouissement - Encourager l'utilisation de composteurs domestiques - Subventions à l'achat de composteurs domestiques (dons, tirage, etc.) - Capsule vidéo informative - Faire la promotion de l'herbicyclage

³⁰ Communauté métropolitaine de Montréal (2006) Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : Vers une gestion responsable de notre environnement.

Orientations		Objectifs		Exemples d'actions
3	Contribuer à réduire les gaz à effet de serre	3.1	Réduire les émissions de GES en développant le transport collectif	- Adapter le transport aux besoins des citoyens
		3.2	Réduire les émissions de GES en développant les moyens de transport actif	- Continuer à développer un réseau de pistes cyclables - Développer des zones piétonnières
		3.3	Réduire les émissions de GES provenant des véhicules municipaux	- Remplacement des véhicules usagés par des véhicules écoénergétiques - Sensibilisation
		3.4	Assurer le maintien d'un couvert forestier adéquat afin d'en assurer la fonction d'absorption du carbone atmosphérique	- Maintien du programme de foresterie urbaine - Subvention pour la plantation d'arbres dans les secteurs peu boisés - Application de la réglementation sur la coupe d'arbres
		3.5	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux (systèmes de chauffage et de climatisation écoénergétiques, isolation, éclairage)	- Installation de thermostats électroniques (minuterie pour régler la température à 15°C la nuit)
		3.6	Sensibiliser les citoyens à l'adoption de comportements écoresponsables	- Interdire la marche au ralenti - Promouvoir la construction de bâtiments écoénergétiques - Programmes écoénergétiques
		3.7	Assurer la récupération et la revalorisation de 60 % des matières putrescibles produites sur le territoire afin d'atteindre et éventuellement dépasser les objectifs de la CMM ³¹ d'ici 2014 pour minimiser les émissions de GES reliées à l'enfouissement des matières putrescibles	- Participer, en collaboration avec la MRC, à la mise en place de mesures permettant d'atteindre l'objectif de récupération et de revalorisation de 60 % des matières putrescibles envoyées à l'enfouissement - Encourager l'utilisation de composteurs domestiques - Subvention à l'achat de composteurs domestiques (dons, tirage, etc.) - Capsule vidéo informative
		3.8	Limitier le nombre de collectes de matières résiduelles	- Encourager le compostage des feuilles mortes

³¹ Communauté métropolitaine de Montréal (2006) Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : Vers une gestion responsable de notre environnement.

Orientations		Objectifs		Exemples d'actions
4	Assurer une gestion responsable des eaux souterraines et de surface	4.1	Réduire l'utilisation d'eau potable à l'extérieur	- Programme de subvention - récupérateurs d'eau de pluie - Sensibilisation : séances d'information, capsule, etc. - Réglementation
		4.2	Réduire la consommation domestique d'eau potable	- Sensibilisation - Promotion de moyens pour réduire la consommation d'eau domestique : robinets à débit réduit, toilettes à faible consommation d'eau, bacs à eau pour le frigo
		4.3	Protéger les sources d'eau souterraine et maintenir à jour l'inventaire des sources afin d'assurer la disponibilité d'eau potable à long terme	- Protéger et conserver les milieux humides - Maintien d'un suivi rigoureux des systèmes d'évacuation des eaux usées résidentielles
		4.4	Gérer les eaux de pluie de manière à augmenter la rétention d'eau sur le territoire	- Protéger et conserver les milieux humides - Poursuivre l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables - Aménager le territoire de façon à augmenter les surfaces de captage d'eau de pluie - Contribuer à la planification du déploiement des interventions du COBAVER

Orientations		Objectifs		Exemples d'actions
5	Faire de l'administration municipale une institution écoresponsable	5.1	Réduire les émissions de GES provenant des véhicules municipaux	- <i>Sensibilisation</i> - <i>Achat de véhicules plus écoénergétiques lors du remplacement des véhicules</i>
		5.2	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux (systèmes de chauffage et de climatisation écoénergétiques, éclairage)	- <i>Thermostat réglé à 15° la nuit</i>
		5.3	Mettre en place une politique d'achats responsables	- <i>Achat de papier recyclé</i>
		5.4	Dans tous processus de construction ou de rénovation d'immeubles municipaux, minimiser les impacts environnementaux et privilégier autant que possible les technologies éco responsables et écoénergétiques, les matériaux recyclés, etc.	- <i>Évaluer la possibilité de mettre en place les principes menant à l'obtention d'une certification LEED « Leadership in Energy and Environmental Design » pour un nouveau bâtiment municipal</i>
		5.5	Réduire la pollution lumineuse produite par les installations municipales	- <i>Diriger l'éclairage vers le sol</i>
		5.6	Promouvoir la participation citoyenne active dans les initiatives environnementales municipales	- <i>Inviter les citoyens à participer aux activités de plantation</i>
		5.7	Mettre en place les mesures nécessaires pour diminuer l'impact des activités de l'administration municipale et assurer la mobilisation des employés	- <i>Sensibiliser de façon continue le personnel municipal</i> - <i>Évaluer la possibilité d'un conseil sans papier</i> - <i>Mettre en place des moyens pour rendre écoresponsables les évènements et les activités offertes aux citoyens</i>
		5.8	Élaborer un plan d'action en développement durable	

9. Mise en œuvre de la politique

Une fois adoptée, la politique environnementale sera une référence obligée pour la mise en œuvre de projets sur le territoire. Les orientations données au développement de la ville seront élaborées en tenant compte des enjeux qu'elle souligne et des orientations et objectifs qu'elle propose. De plus, la politique pourra être appuyée par un plan d'action en environnement ou en développement durable, des outils de gestion précis qui établissent des échéanciers, cibles et indicateurs spécifiques pour un ensemble d'actions découlant de l'approche mise de l'avant dans la politique. Le contenu de ce plan d'action serait déterminé en concertation avec les parties prenantes aux enjeux environnementaux de Saint-Lazare.

La mise en œuvre de la politique environnementale s'effectue selon 6 vecteurs principaux :

1. Son application comme référence fondamentale en termes de gestion environnementale pour la détermination des actions posées par la Ville et ses partenaires ;
2. L'élaboration d'un plan d'action environnemental, qui étofferait un ensemble d'actions, de cibles, d'indicateurs, d'échéanciers et de budgets spécifiques à partir des orientations et des exemples d'actions contenues dans la politique (démarrage en 2011) ;
3. La mise en œuvre des actions mises de l'avant par le plan d'action adopté ;
4. Son arrimage au Plan stratégique de la Ville dans une optique de gestion intégrée
5. Son arrimage au plan de conservation des milieux naturels de la Ville (2012)
6. Son appropriation par les citoyens et partenaires de Saint-Lazare par des communications efficaces et par leur implication dans la validation des plans d'action subséquents.

10. Conclusion

Avec l'adoption de sa politique environnementale, la Ville de Saint-Lazare se dote d'un outil puissant, rassembleur et mobilisateur qui constituera un point d'ancrage pour tous les acteurs locaux et régionaux dans la gestion environnementale du territoire. Ce document, ayant été validé par les directeurs des services de la Ville, le conseil municipal et le comité consultatif sur l'environnement, puise son contenu et ses orientations dans une discussion ouverte sur la vision des différents participants des voies de développement à préconiser pour Saint-Lazare. Cette politique établit un fondement solide pour la gestion de la qualité de son environnement biophysique, mais elle doit représenter une réflexion en mouvement, qui ne soit pas une finalité, mais un guide pour la réalisation des ambitions environnementales de la municipalité et de ses citoyens.

